

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission permanente des finances

Chargée d'étudier le : Préavis 2021–2026 / N° 58 – Demande de crédit relative à la réfection d'infrastructures souterraines sous le chemin de Jolimont (partie Sud)

La commission composée de :

Mesdames	Anne Beck Valérie Schlup Susete Ulliel (absente)
Messieurs	Federico Rapini (Président) Edouard Dubuis Christian Joly (absent) Alexandre Sobredo (Rapporteur)

S'est réunie le 26 octobre 2025, sur le préavis susmentionné. En première partie de séance, Mme la Municipale Margareth Ruchti et le chef des Services techniques Christophe Cotting ont répondu aux questions de la CoFin, qui les remercie pour leur disponibilité et les réponses apportées.

Préambule – Résumé du Préavis municipal N° 58

Le préavis N° 58 sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 1'001'000.– pour la réfection ciblée des infrastructures souterraines au droit du tronçon inférieur du chemin de Jolimont, entre le giratoire de l'avenue de la Gare/avenue Châtelain et le passage sous voies CFF. La démarche est coordonnée avec le déploiement de la dorsale Nord du chauffage à distance (CAD) porté par la société Énergie Cité du Vin (ECV), tandis que les aménagements de surface feront l'objet d'un préavis séparé. Les réseaux concernés sont :

- collecteurs d'eaux claires (réparations ponctuelles, réfection d'un déversoir d'orage et chemisage de tronçons)
- réseau du gaz (sans intervention)
- éclairage public (remplacement et mise en conformité avec programmation réduisant la pollution lumineuse).

Le phasage prévoit env. 10 mois de travaux dès fin 2025/début 2026, sous réserve des procédures LRou et conditions météorologiques ; la passation s'articule entre appel d'offres privé (coordination CAD/ECV) pour les infrastructures et appel d'offres public pour la superstructure. L'investissement est ventilé selon MCH2 et amorti à 60 ans (collecteurs) et 20 ans (éclairage public et gaz).

Lien avec le projet de chauffage à distance (PM N° 51/2021–2026)

La Commission relève que cette intervention s'inscrit dans la dynamique plus large du projet de chauffage à distance issu du Préavis municipal N° 51/2021–2026 (EneRolle SA / réseau thermique). À ce titre, il est essentiel de prendre en compte les autres investissements communaux de même ampleur à mesure de l'arrivée et du raccordement de nouvelles dorsales (au-delà de la dorsale Nord), afin d'assurer la compatibilité, la sécurité d'exploitation et la pérennité des réseaux communaux (notamment eaux claires, éclairage public et ouvrages annexes).

Selon la Municipale en charge, ces travaux d'ampleur peuvent être à ce jour estimés de la manière suivante, pour un total de CHF 13.6 millions :

- Jacques-Dalcroze et 4 Communes (coll. com. EU et EC, Gaz, éclairage public, aménagements routiers et piétonniers, écopoints) : 6 mios +/- 20%
- 4 Communes / PI CFF (coll. com. EU et EC, Gaz, éclairage public, aménagements routiers et piétonniers) : 5 mios +/- 20%
- ch. de Jolimont amont, rte du Grand Cru et rte de la Vallée (coll. com. EU et EC, éclairage public, aménagements routiers et piétonniers) : 2.6 mios +/- 20%

Discussion

La Commission a examiné le dossier et salue la coordination inter-opérateurs (ECV/EneRolle, SIDERE, Romande Energie) et l'optimisation des interventions sur domaine public.

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission des finances vous demande, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Rolle,

Vu le préavis municipal 2021–2026 / N° 58 du 27 octobre 2025,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le présent préavis et accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 1'001'000.- pour réaliser les travaux de réfection d'infrastructures souterraines sous le chemin de Jolimont (partie Sud).
2. Autorise la Municipalité à imputer cet investissement sur les comptes suivants, conformément à leur affectation :

- Fr. 778'100.— TTC à imputer au compte MCH2 72000.503005 « Réfection Jolimont sud PM58/21-26 »

- Fr. 200'300.— TTC à imputer au compte MCH2 61501.503005 « Réfection Jolimont sud PM58/21-26 »

- Fr. 22'600.— TTC à imputer au compte MCH2 87200.503005 « Réfection Jolimont sud PM58/21-26 »

3. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses.

Au nom de la Commission :

Le Président

Le Rapporteur

Federico Rapini

Alexandre Sobredo

Rolle, le 03 novembre 2025